

Affiché le

ID: 005-210500583-20191021-201976-BF



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2019 DÉLIBÉRATION N° 2019-76

CONSEILLERS EN EXERCICE: 11

Conseillers présents : 8 Conseillers absents : 3 Conseillers représentés : 1

Pour: 9
Contre:
Abstention:

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un octobre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 07 octobre 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Etienne - BOISSET Julien - DRUJON D'ASTROS Cyrille -REYNAUD Pascale - SEGOND Éric.

Absents: DEHOUX Brigitte - LUTZ Sandrine - MATHURIN Christian

Pouvoir: MATHURIN Christian à BOISSET André

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet: BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Afin de pouvoir régler les factures en attente émise sur le budget Eau Potable, en autonomie financière et crée en 2018, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Principal de la façon suivante :

SENS	Imputation	Intitulé	Opération	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses investissement	27 276348	Créances sur des collectivités	OPNI		5 000.00 €	
Dépenses investissement	23 2313	Constructions	16003	Ad'Ap		5 000.00 €

DETAI	L PAR SECTION	Investissement	Fonctionnement	
Dépenses	Ouverture	5 000.00 €		
7	Réduction	5 000.00 €		
Recettes	Ouverture			
	Réduction			
Equilibre:		0 €	0 €	

Envoyé en préfecture le 24/10/2019 Reçu en préfecture le 24/10/2019 Affiché le

ID: 005-210500583-20191021-201976-BF

Le budget Eau prévoira au budget 2020, le remboursement de la dette au budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Approuve l'exposé du Maire. Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS